

Programme de formation Habilitation électrique BR photovoltaïque (UTE NF C18 510)

Objectifs de la formation

- Connaître la réglementation en matière de risque électrique selon la norme NF C 18 510
- Être capable d'analyser le risque électrique dans son activité
- Connaître les méthodes et procédures pour effectuer en sécurité la pose, la manutention et la connexion de modules photovoltaïques
- Obtenir l'habilitation électrique BR Photovoltaïque
- Prévenir les risques liés aux opérations d'ordre électrique
- Permettre aux électriciens de mettre en application les prescriptions de sécurité de la norme NFC 18 510 lors de l'exécution d'opérations sur les ouvrages électriques HT
- S'assurer de leur aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à leurs établissements

Personne concernée et Prérequis

Personnel devant effectuer la pose, la manutention et la connexion de modules photovoltaïques
Personnel électricien amené à effectuer des travaux et interventions sur des installations électriques BP

Connaissances en électricité liées à la nature des opérations électriques à effectuer

Méthodes pédagogiques

Modalités : en présentiel

Méthodes pédagogiques : Alternance d'exposés théoriques et d'ateliers pratiques -
Démonstration des EPI

Moyens techniques : PC portable et vidéoprojecteur pour projection de diaporama interactif
Équipements de protection individuelle : gants isolant – écran faciale - VAT

Intervenants : Formateur qualifié possédant une expérience professionnelle sur les installations électriques concernées et détenteur des habilitations correspondantes.

Organisation

Une feuille d'émargement sera à signer par chaque stagiaire à chaque demi-journée.
Cette formation sera sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation.
Evaluation du stage par une enquête de satisfaction remise au stagiaire à la fin de la formation.

Nombre de participants : 4 à 10 participants

Durée : 2 jours soit 14 heures

Modalités d'accès :

- Par l'employeur (plan de développement des compétences/OPCO)
- A l'initiative du salarié (plan de développement des compétences/fonds propres)
- Par un particulier (fonds propres)

Délai d'accès :

- En intra : dates, horaires et lieu de votre choix
- En inter : consulter le calendrier

Modalités de recyclage

Renouvellement recommandé tous les 36 mois

Programme de formation Habilitation électrique BR photovoltaïque (UTE NF C18 510)

Contenu de la formation

Après une présentation du programme, du formateur et des participants, cette formation permettra d'être capable de :

Introduction à la formation :

- Présentation de la procédure d'habilitation électrique selon la norme NFC 18510 en relation avec les domaines de tension
- Évaluation des risques et des effets physiopathologiques du courant électrique
- Exemples d'accidents en cas de contact électrique (contact direct, indirect, court-circuit)
- Savoir réaliser un classement des installations
- Prise de connaissance des règles de sécurité découlant des dangers du courant électrique
- Connaître le rôle des personnes intervenantes
- Reconnaître les ouvrages électriques
- Retour sur les opérations de l'intervenant de la personne habilitée
- Reconnaître des zones d'environnement
- Savoir réaliser des documents écrits
- Retour sur les fonctions de l'appareillage, de l'usage des plans et des schémas et de l'intérêt des verrouillages et inter verrouillages
- Savoir évaluer l'incidence de la conception des équipements sur la sécurité du personnel

Module BR Photovoltaïque :

- Mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention BT générale et spécifique photovoltaïque
- Étapes d'une consignation pour intervention BT générale et spécifique photovoltaïque
- Évaluation et mise en situation dans le rôle de chargé d'intervention BR, appliquées aux équipements et installations photovoltaïques
- Organiser, délimiter et signaler la zone d'intervention

Retour sur la conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique

- Notions de premiers secours
- Comment prévenir un incendie sur un ouvrage électrique
- Travailler en enceintes confinées

Modalités d'évaluation

Le stagiaire ayant suivi l'intégralité de la formation et fait l'objet d'une évaluation théorique et pratique favorable obtiendra la délivrance par l'organisme de formation d'un avis préparatoire à l'habilitation.

Seul l'employeur pourra l'habilier. L'employeur doit remettre à chaque personnel habilité un titre d'habilitation (UTE) accompagné d'un recueil de prescriptions de sécurité électrique (UTE NF C18-550).

Modalités financières

Nous consulter

Plan de développement des compétences OPCO